

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe CGT-FO

Le texte présenté aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail certes long mais surtout compliqué tant nous avons eu des difficultés à pouvoir et vouloir collectivement traiter de l'entièreté du sujet initial à savoir la précarité du travail et de l'emploi, et cela malgré toute la diplomatie déployée par notre Présidente de Commission et les rapporteurs.

Certes ce projet avis est riche en constats et permet d'avoir une connaissance large des différentes formes de précarité, des publics les plus touchés, des actions mises en place par les politiques publiques, etc.

A ce niveau, nous pensons que la commission est arrivée à trouver les bons équilibres afin d'aborder les multiples facettes de la précarité. Les débats menés étaient enrichissants et ont permis d'éclairer sur les enjeux de la précarité, ses évolutions et ses impacts sur les trajectoires professionnelles et de vie des personnes.

Malgré la multiplication des dispositifs, des millions de travailleurs vivent des situations professionnelles difficiles, instables et les emplois qu'ils occupent ne leur permettent pas de vivre décemment, ni d'être sécurisé et se projeter dans un avenir meilleur.

Pour le groupe FO cette situation implique des actions fortes de lutte contre les trappes à bas salaire, de sécurisation des trajectoires professionnelles et de lutte contre toutes les formes de précarité.

De ce point de vue, l'avis aurait mérité des préconisations plus fortes, que la commission n'a pas été en mesure de prendre.

Or, le projet d'avis se contente en définitive, faute de consensus, d'appréhender le sujet de précarité sous un angle trop restrictif selon nous.

Pour autant le groupe FO soutient les préconisations du projet mais nous les considérons comme largement insuffisantes au regard des enjeux de la précarité professionnelle.

Pour notre groupe le traitement de la précarité professionnelle ne peut pas se faire sans traiter le sujet des salaires. Il est ainsi essentiel d'augmenter les salaires d'une manière générale en mettant un effort particulier sur les bas salaires.

Les minima conventionnels doivent suivre à minima l'évolution du SMIC et pour FO, la conformité des grilles de salaire de branche doit être une condition au bénéfice des aides publiques et exonérations de cotisations sociales pour toutes les entreprises de la branche.

Malgré les réserves exprimées, **le groupe FO a voté en faveur de cet avis.**